

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.017

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 02 Février, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 janvier 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 janvier 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, , Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gérard FILOCHE représenté par M. Jean-Paul CLECH  
M. Didier BESSON représenté par Mme Marie-José DAUZIDOU  
Mme Nelly SERRE représentée par M. Daniel COASSIN

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Annie CHABANEAU

Nombre de conseillers en exercice : 32 en raison du décès de M. Alain LARRAIN

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : OPERATIONS DE CLÔTURE DE LA RÉGIE A PERSONNALITÉ MORALE ET A AUTONOMIE FINANCIÈRE DU PORT DE ROYAN

RAPPORTEUR : M. Jean-Paul CLECH

VOTE : 3 ABSTENTIONS  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le traité de concession confiant à la Commune l'exploitation du Port de Royan a pris fin le 31 décembre 2017.

Le 19 décembre 2001, la Ville avait créé une Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière pour gérer le Port.

La Régie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, n'a plus que des opérations de liquidation à mettre en œuvre.

Le Port de Royan est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, administré par le Syndicat Mixte dénommé « Ports de Royan et Bonne Anse ».

Il est aujourd'hui nécessaire, pour assurer les opérations de fin de cette concession du Port, d'autoriser le Chef du service comptable de Royan à procéder au règlement des paiements et à encaisser les recettes initiées en 2017.

Une fois toutes les opérations de liquidation achevées, le Conseil Municipal sera amené à mettre un terme à l'existence de la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière du Port de Royan.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'autoriser le Chef de service comptable de Royan à procéder aux opérations de clôture se rapportant à l'exercice 2017 et de régler, en conséquence, les paiements et d'encaisser les recettes afférentes aux dénouements financiers des opérations budgétaires de l'exercice 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 06 février 2018

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Certifié Conforme  
Mairie de Royan le 07 février 2018  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

